

3 - Marais des Noux



Randonnée pédestre

Durée : 1 heure

Dénivelé : 60 m

Départ : cimetière de Challes-les-eaux

Balisage : aucun

Difficulté : facile



Itinéraire



Départ : Cimetière de Challes-les-eaux

Prenez à gauche du cimetière, le chemin de Buisson rond, au bout de la rue, prenez à gauche le chemin de la viager.

Après les maisons, au croisement du premier chemin, prendre à droite.

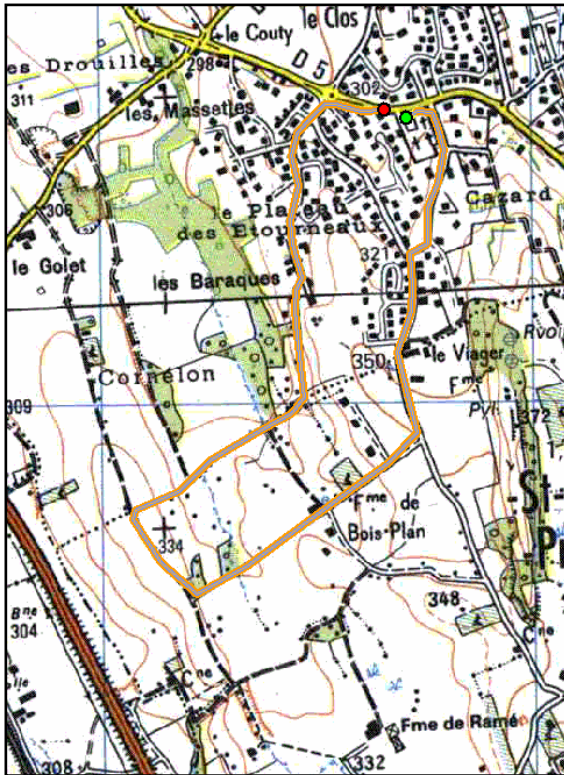
Continuez tout droit jusqu'à ce que vous arriviez à un chemin large, le prendre à droite.

Reprendre le premier chemin large à droite (à gauche vous verrez le marais des noux), le continuez, vous arrivez devant la ferme des barraques, la contournez, suivre la rue des barraques jusqu'au RDS. Au feu prendre à droite.

Longer la route jusqu'au parking (quelques mètres plus loin).

Balade à faire en toute saison à pied ou en VTC pour découvrir le Marais des Noux.

En partie route, en partie chemin de terre.



Carte IGN 1:25000 n°3333 OT agrandie
 © IGN-PARIS 2008 - Autorisation n°50-6379
 Reproduction interdite

Le marais des Noux a fait l'objet d'un arrêté de biotope depuis le 25 novembre 1996

Superficie : 18 hectares (zone centrale)

Objectif de l'arrêté de biotope :

Protection d'un milieu humide et d'espèces animales et végétales extrêmement rares dont certaines comme la Gratiolle officinale, sont protégées sur tout le territoire.

Flore et faune :

60 espèces floristiques, 31 espèces d'oiseaux dont 25 protégées, 77 espèces d'insectes dont 6 libellules et plusieurs papillons très rares, 4 mammifères, 3 reptiles.

Compte tenu de sa valeur patrimoniale, ce site a été



**Pour plus d'informations,
 d'autres documents sont disponibles auprès de :**

DDAF de Savoie
 83 avenue de Lyon
 73018 Chambéry cedex
 tél : 04 79 69 93 00

